



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

2ème CM - 2026 du mercredi 29 avril 2026 20:00

En exercice : 11
Présents : 11
Excusés : 0
Absents : 0

Date de la convocation :
20/04/2026

Président de séance :
Cyrille BECKER

Secrétaire de séance :
Delphine BERGER

Assistante secrétaire :
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Rapporteur : Le Maire

N° interne de l'acte : 18/2026
N° de feuillet : 2

mercredi 29 avril 2026, le Conseil Municipal de MAIRIE DE RAVILLE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Raville - Salle du Conseil.

Membres présents :

Cyrille BECKER , Michel URBAN, Mélanie BECKER, André ERHARD, Delphine BERGER, Matthieu GOBILLOT, Stéphanie BERJOTIN, Anne-Laure TOUSSAINT, Didier ANCIAUX, Amélie VERRIER , Julien GOLABEK

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

DCM 18/2026 - DELIBERATION NOMINATION DES DELEGUES A LA CLECT POUR LA CCHCPP

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la création de la CLECT par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la CLECT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour.

Le Conseil municipal :

Article 1 : Désigne en qualité de représentant titulaire à la CLECT :

- M. Matthieu GOBILLOT

Article 2 : Désigne en qualité de représentant suppléant à la CLECT :

- M. Cyrille BECKER

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à notifier cette désignation à la CHCPP

Commentaires :

Résultats de vote :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Assistante de la secrétaire de séance,
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

M. le Maire, Cyrille BECKER

